



Plateforme Ruban Blanc

Revendications 2021

La Plateforme Ruban Blanc est une plateforme féministe rassemblant plusieurs associations carolorégiennes dans l'objectif de lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes.

Malgré un « changement de mentalités » en cours et une évolution des discours sur le sujet, le véritable changement structurel attendu ne suit pas comme nous l'espérons. L'action des pouvoirs publics n'a toujours pas d'impact concret et significatif sur le quotidien des femmes. Pourtant, les autorités communales, au même titre que tous les autres niveaux de pouvoirs, ont la possibilité de mettre en œuvre une politique publique volontariste avec des mesures plus concrètes pour prévenir et agir contre les violences faites aux femmes dans la commune. Il est temps d'aller plus loin en dépassant les déclarations, engagements ou événements symboliques. Les communes sont en mesure de diriger leurs actions vers des mesures concrètes et précises dans différents domaines (à travers les écoles communales, l'organisation de l'espace public, les administrations communales, etc).

En outre, la plateforme souhaite une application stricte de la Convention d'Istanbul. Ainsi, elle demande à la Ville de Charleroi de mettre tout en œuvre pour atteindre les demandes citées dans cette convention, tel que déclaré dans la motion sur le sujet votée en 2018 et ce en continuant d'intégrer les associations de femmes et services spécialisés.

Ce document reprend les revendications¹ portées par la Plateforme. Celles-ci se basent sur les engagements que la Belgique est tenue de suivre en ayant ratifié en 2016 la Convention d'Istanbul. Elles se basent également sur le rapport d'évaluation que l'organe indépendant, le GREVIO (*Groupe d'Experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique*) a effectué en septembre 2020 et qui pointe les manquements de la Belgique

¹ Les revendications détaillées ci-après relèvent de différents niveaux de pouvoirs et n'incombent pas uniquement les compétences des Communes.

quant à la mise en œuvre de ses obligations qui la lie à la Convention d'Istanbul. Un rapport alternatif des associations de terrain appuie le GREVIO en constatant que la Belgique ne remplit que 20% des obligations de la Convention. Il est donc grand temps de passer à la vitesse supérieure...

La Convention d'Istanbul est structurée à travers « 4P ». Ceux-ci permettent de mettre en avant quatre champs d'actions spécifiques, à savoir la politique intégrée, la prévention, la protection et la poursuite. Ci-après, nous vous présentons nos revendications selon lesdits « 4P » de la Convention.

Nous précisons également que nous sommes conscients de la transversalité qui s'opèrent à travers ces champs d'actions et que nos revendications sont non exhaustives et non hiérarchisées, elles sont toutes importantes et elles requièrent toutes la même attention.

De manière générale, comme le précise la Convention d'Istanbul, nous attendons que la lecture de genre soit intégrée dans la mise en œuvre de chaque politique publique. C'est-à-dire qu'il y ait une reconnaissance du lien systémique entre les violences faites aux femmes et l'organisation historique de la société fondée sur la domination et la discrimination des femmes par les hommes et qui défavorise encore aujourd'hui de manière disproportionnée les femmes.

- **Politique intégrée :**

- Nous souhaitons une coordination renforcée des diverses politiques menées en la matière, en impliquant tous les niveaux de pouvoirs ainsi que l'ensemble des parties prenantes clés, à savoir : l'administratif, l'associatif, l'académique, afin d'assurer une cohérence et une meilleure efficacité. Cette coordination suppose également de réaliser systématiquement le suivi et l'évaluation des politiques et des mesures prises.
- Il est impératif d'allouer davantage de budgets spécifiques structurels et pluriannuels à la hauteur des besoins des différents acteurs de terrain qui gravitent autour des femmes victimes et des auteurs : associations de femmes, services spécialisés, police, justice, ...



- Il faut reconnaître et soutenir l'expertise des associations de femmes et des services spécialisés en augmentant la concertation et la consultation afin de les impliquer dans le processus décisionnel.
 - Nous demandons une amélioration de la collecte et de la diffusion des données relatives aux violences couvertes par la Convention d'Istanbul, cela permettant une meilleure compréhension des violences par les médias et la société civile. Ces données, relatives aux victimes (à leur genre, leur âge, et leur relation avec l'agresseur mais également aux circonstances de la mort des victimes (jour et heure, lieu, moyen utilisé pour l'acte) lorsqu'il s'agit d'un féminicide) permettrait l'évaluation des taux de condamnation et de déperdition, du taux de récurrence et également d'identifier les lacunes dans les réponses du monde institutionnel.
 - Il convient de concevoir des plans de formations spécifiques, en concertation avec la société civile, pour tous les secteurs concernés par la prise en charge des victimes et des auteurs
- **Prévention : c'est le point essentiel si on veut faire évoluer les mentalités sur du long terme**
- La plateforme Ruban Blanc invite la ville de Charleroi à poursuivre les efforts autour des activités de sensibilisation : définir des modules de base sur les différentes thématiques concernant les violences faites aux femmes, modules communs qui pourront être adaptés aux publics ciblés.
 - Il est important de rappeler les différentes formes de violence et de la définir pour le grand public tout en insistant sur son caractère genré.
 - Définir la violence, la visibiliser dans sa pluralité de forme et, notamment, replacer la culpabilité à l'endroit de l'auteur.
 - Il est essentiel de développer de manière généralisée la prévention et la sensibilisation au sein des écoles, et ce, à tous les niveaux. Cette sensibilisation doit être incluse dans les programmes scolaires et doit être une approche intégrée à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation.



- Nous demandons un renforcement de la sensibilisation et des formations initiales et continues des services de premières lignes (qu'il s'agisse du secteur policier, du monde judiciaire ou de la santé) susceptibles d'être en contact avec des victimes ou des auteurs de violences reprises dans les dimensions couvertes par la Convention d'Istanbul.
 - Il est important de sensibiliser davantage le monde médical dans son ensemble, qu'il s'agisse de gynécologues, des sages-femmes, etc.
 - Il est impératif de renforcer les mesures visant à prévenir et à traiter les auteurs de violences domestiques et sexuelles, en s'assurant que les programmes de prise en charge et de suivi sociojudiciaire prennent en compte la lecture de genre et des stéréotypes sexistes. Il est également important que ces programmes s'appuient sur une collaboration avec les services de soutien aux victimes de violences couvertes par la Convention d'Istanbul.
 - Nous réclamons une meilleure prévention et sensibilisation de manière à viser le vrai changement d'attitude et de comportement (et non juste la reconnaissance victime/auteur) comme proposé dans le rapport du GREVIO d'ailleurs (et ce, pour toutes les formes de violences, souvent méconnues).
- **Protection et soutien :**
- Nous encourageons le développement efficace et efficient d'une coordination des différents services de terrain afin d'élaborer un continuum dans l'accompagnement des victimes
 - Améliorer le partage des connaissances entre tous les services concernés afin que le réseau puisse bénéficier de l'expertise de chaque partenaire.
 - Il est essentiel d'augmenter les moyens liés à la prise en charge globale des femmes et des enfants exposés aux situations de violences, tout en développant un accompagnement spécifique à la variété des problématiques rencontrées par les victimes :
 - Assurer l'indépendance financière des victimes et un accès à un logement

- Renforcer les services de soutien spécialisés et refuges et garantir son accès quels que soient leur condition et statut.
- Assurer une protection et un soutien des enfants exposés
- Nous demandons qu'il y ait une prise en compte du risque de violence faites aux femmes et du féminicide par la police, en accordant des mesures de protection quand le risque est élevé.
- **Poursuite :**
 - Nous demandons aux instances judiciaires de limiter le recours à la médiation aux situations où il possible de s'assurer que la personne victime est en mesure de marquer un accord libre et éclairé. Il est impératif que le recours à la médiation pénale dans les cas de violences faites aux femmes se base sur le respect des droits, des besoins et de la sécurité des victimes et se conforme aux dispositions législatives à l'interdiction des modes alternatifs de résolution des conflits.
 - Nous insistons sur l'importance d'examiner, lors de la détermination des droits de garde et de visite ou de l'adoption de mesures impactant l'exercice de l'autorité parentale, toutes les questions liées à la violence faites aux femmes et évaluer si la violence ne justifierait pas plutôt de restreindre ces droits.
 - Nous demandons de doter tous les services répressifs de davantage de ressources, connaissances et moyens nécessaires pour répondre rapidement et de la manière la plus adéquate.
 - Nous rappelons l'importance d'accorder la priorité au traitement des affaires de violences à toutes les formes de violences faites aux femmes. Les peines doivent être proportionnelles à la gravité de l'infraction et préservé le caractère dissuasif des sanctions. Il est impératif de mettre un terme à l'impunité des auteurs et de prévenir le risque de récidive.
 - Permettre l'engagement de poursuites pénales lorsqu'une personne trompe intentionnellement un adulte ou en enfant afin de l'emmener sur le territoire d'un autre Etat avec l'intention de le forcer à contracter un mariage.



- Nous voulons qu'il y ait la mise en place d'un mécanisme d'examen des homicides familiaux de manière à identifier et à prévenir les féminicides, à préserver la sécurité des femmes.
- Il est impératif d'accroître le recours aux ordonnances d'urgence d'interdiction et de protection en levant les obstacles dans la loi et/ou les pratiques, en évaluant leur niveau d'application. Revoir le mécanisme et l'application de la mesure d'éloignement.
- Nous demandons la création de tribunaux spécial genre sur base du modèle espagnol dans chaque arrondissement judiciaire.
- Améliorer les lois pénales et repenser les mécanismes de prise en charge judiciaire des victimes afin, notamment, de permettre une meilleure prise en compte et poursuite des violences psychologiques.